RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Dossier de presse
24 novembre 2026

SOMMAIRE

- Remise des labels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE)
- Guide technique Piscines publiques
- Des outils pour agir

FAISONS SIMPLE

UN MOT DE LA MINISTRE

L'été 2026 a été le plus chaud jamais enregistré en France. Près de trois mois après, ses conséquences restent visibles : dans les familles endeuillées, dans les forêts brûlées, dans les territoires encore touchés par une sécheresse historique.

Ces températures ne relèvent pas du hasard : elles sont la trace du changement climatique, auquel la France se prépare depuis plusieurs années. Grâce au Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), une grande partie du chemin a été parcourue. Des connaissances ont été produites pour comprendre les effets du dérèglement, et des solutions ont été construites pour les limiter. Mais l'été 2026 a montré que leur mise en œuvre est trop souvent restée l'exception, là où elle doit devenir la norme.

C'est pourquoi le Premier ministre m'a chargée de lui proposer un plan d'action concret et réaliste pour accélérer l'adaptation de notre pays. Fruit d'un travail interministériel mené sur plusieurs mois, il visera à donner aux acteurs les moyens d'agir là où les besoins sont les plus critiques, en ciblant particulièrement les populations les plus vulnérables et les ménages les plus précaires. Ce plan devra produire des améliorations concrètes dès l'été prochain. Il préparera aussi le long terme, en systématisant la prise en compte du climat dans les nouveaux projets. Il s'appuiera sur une trajectoire financière crédible, notamment grâce à une mobilisation accrue du fonds d'épargne.

L'adaptation est une responsabilité collective, et elle se joue d'abord dans les territoires. Les élus locaux connaissent les réalités de leurs communes, les attentes de leurs habitants et les fragilités de leurs équipements. Ils sont en première ligne et ils ne seront pas seuls. L'ADEME, en coordination avec les autres opérateurs de mon ministère, dont le Cerema, propose des outils et solutions pour accompagner les collectivités territoriales dans la prise en compte du changement climatique. Plusieurs de ces outils sont présentés dans ce dossier.

L'adaptation ne se substitue pas à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre : elle en est le complément indispensable. Notre responsabilité est de faire de l'adaptation un réflexe dans chaque décision publique et privée, pour bâtir une France plus résiliente, plus protectrice et plus juste.

Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

LE MOT DU PRESIDENT DE L'ADEME

Les élus locaux sont les artisans de la transition écologique partout en France. Cette conviction guide l'action de l'ADEME, opérateur de l'Etat, et donne tout son sens à notre présence, chaque année avec fidélité, au Salon des Maires et des Collectivités locales.

Car les élus locaux sont en première ligne. Ils connaissent les réalités de leurs territoires, les attentes de leurs habitants et surtout les contraintes auxquelles ils sont confrontés. Ils sont aussi les premiers à faire émerger des solutions concrètes : rénover les bâtiments publics, développer les énergies renouvelables, repenser les mobilités ou encore adapter les villes aux fortes chaleurs et plus globalement aux effets du dérèglement climatique. Mais ils ne peuvent pas porter seuls cette transformation.

C'est précisément la mission de l'ADEME : être à leurs côtés, leur apporter une expertise scientifique et technique, des méthodes, des outils et les moyens financiers de l'Etat pour passer de l'ambition à l'action. Notre rôle de n'est pas d'imposer une solution unique, mais de donner à chaque territoire les clés pour construire sa propre trajectoire, adaptée à ses enjeux et à ses capacités. C'est notamment la méthode employée pour accompagner les 109 territoires d'électrifications, dans le cadre du Plan national d'électrification dont l'ADEME opère 9 des 22 mesures.

Les 644 collectivités engagées dans notre programme Territoire Engagé Transition Écologique témoignent de cette dynamique. Les initiatives que nous accompagnons partout en France démontrent que la transition écologique n'est pas une perspective abstraite : elle est déjà à l'œuvre, dans les communes, les intercommunalités et les bassins de vie. Elle produit des résultats, améliore le quotidien des habitants et adapte nos territoires au changement climatique. Nous aurons ainsi l'occasion de rassembler et de saluer le travail accompli par ces collectivités lors de la remise des labels TETE.

Notre présence au Salon des Maires est donc bien plus qu'un rendez-vous institutionnel. C'est un temps de rencontre, d'écoute et de partage d'expériences avec celles et ceux qui font avancer la transition sur le terrain, notamment avec les plus de 7000 élus du réseau Elus pour Agir que nous réunirons au salon. Je me nourris depuis trois ans maintenant de ces échanges précieux, pour rester en prise directe avec la réalité de la transition écologique de nos territoires. L'ADEME est un partenaire de confiance, mobilisé aux côtés des collectivités dans le temps long.

Face à l'ampleur des défis climatiques et énergétiques, nous avons besoin de constance, de coopération et de confiance dans la capacité d'action des territoires. Les solutions existent, les projets avancent et les élus s'engagent. À nous d'être à leurs côtés et de contribuer, à notre juste place d'opérateur de l'Etat, à leur réussite.

Sylvain Waserman, Président de l'ADEME

REMISE DES LABELS CLIMAT-AIR-ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE : 69 COLLECTIVITES LABELLISEES

Le 24 novembre 2026, l'ADEME célèbre la 14e remise des labels pour le label « Climat-Air-Énergie (CAE) » et la 5ème pour le label « Économie Circulaire » (ECi) lors du Salon des Maires, en présence de Sylvain Waserman, Président de l'ADEME. Cet événement, devenu un temps fort annuel, réunit près de 130 participants pour mettre à l'honneur les collectivités engagées dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique (T.E.T.E.).

Un programme exigeant et en progression

Le programme T.E.T.E. est porté par l'ADEME. Il accompagne les collectivités dans une démarche volontaire et ambitieuse de planification écologique et territoriale. **644 collectivités** sont engagées et **501 sont labellisées** à ce jour. Cette année, **78 labels sont remis à 69 collectivités**.
Parmi ces collectivités, un certain nombre renouvelle leur label et **48** d'entre-elles sont **nouvellement labellisées**, démontrant l'attrait des collectivités pour faire reconnaître le travail de leurs équipes et valoriser leurs efforts en faveur de la transition écologique.

Des collectivités toujours plus performantes

Les deux dernières années s'étaient distinguées par un nombre important de collectivités labellisées 3, 4 et 5 étoiles, démontrant la progression des collectivités dans le label. **Pour cette année 2026, 46 collectivités sont labellisées 3, 4 et 5 étoiles.**
91% des collectivités interrogées affirment que le programme permet d'obtenir des **résultats concrets** en matière de **planification de la transition écologique**, et façonne une image positive de leur collectivité auprès des habitants et des entreprises du territoire (source : enquête collectivités T.E.T.E. 2024).

Une reconnaissance européenne

Les labels CAE pour les 5 étoiles permettent une équivalence avec le **label Gold de l'European Energy Award**, offrant une visibilité européenne aux efforts des collectivités françaises. **3 collectivités se voient remettre leur 5ème étoile Climat-Air-Énergie,** portant le total à **24 collectivités françaises**. Elles représentent la France à l'échelle européenne dans le cadre des labels Gold de l'European Energy Award (EEA). 3 renouvellent leur label Gold :

- CU de Dunkerque,
- Bordeaux Métropole,
- Ville de Bordeaux

La labellisation des collectivités sur les 2 référentiels d'action Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire

Les collectivités peuvent valoriser leur démarche de **transition écologique** en s'engageant dans un processus de labellisation des politiques Climat-Air-Énergie et/ou Économie Circulaire. Cette année encore, plusieurs collectivités ont reçu une double labellisation pour leurs efforts sur CAE et ECi.

L'ADEME remet donc le 24 novembre :

- 32 labels 2 étoiles,
- 28 labels 3 étoiles,
- 13 labels 4 étoiles,
- 5 labels 5 étoiles.

Soit **78 labels attribués à 69 collectivités différentes**.

Retrouver la liste des collectivités lauréates sur le site du programme T.E.T.E.

Le programme T.E.T.E – Territoire Engagé Transition Écologique – en bref

Unique en son genre, le programme T.E.T.E. offre aux EPCI et aux communes une méthodologie robuste, basée sur l'expertise scientifique de l'ADEME et celle de ses partenaires. Le programme accompagne de façon opérationnelle les collectivités, en cohérence avec les autres démarches existantes.

Découvrir le dernier rapport d'activités du programme

PISCINES PUBLIQUES : UN GUIDE TECHNIQUE POUR CONCILIER SOBRIETE DES RESSOURCES ET MAINTIEN D'UN SERVICE PUBLIC

A l'occasion de l'édition 2026 du Salon des maires et des collectivités locales, l'ADEME, le Cerema et la FNCCR publient un guide technique destiné à accompagner les collectivités pour réduire drastiquement les consommations d'eau et d'énergie de leurs piscines publiques. Face à l'urgence climatique, à l'explosion des coûts énergétiques et à l'enjeu crucial de santé publique que représentent les vagues de chaleur, cet ouvrage propose 25 solutions concrètes, adaptées aux différentes typologies de bassins, pour éviter les fermetures et garantir un accès durable à ces équipements.

Des équipements particulièrement énergivores, au cœur des enjeux de transition écologique des collectivités

Les piscines publiques sont parmi les **équipements les plus gourmands en énergie du patrimoine des collectivités** :

- **740 kWh/mSP²/an** en moyenne (contre 160 kWh/mSP²/an pour les autres bâtiments tertiaires) – **soit près de 5 fois plus** (source : plateforme OPERAT, ADEME).
- **10 à 30 % des consommations énergétiques globales** d'une collectivité, avec des pics pouvant dépasser 50 % pour les petites communes.
- **Un parc souvent obsolète :** l'âge moyen du parc est de 33 ans. Les mono-bassins de proximité (typologie 1) sont les piscines les plus anciennes avec une moyenne de 48 ans (constructions de la fin des années 70). Les installations correspondent ainsi à une époque où l'efficacité énergétique n'était pas une priorité. Résultat : des déperditions thermiques, des systèmes de filtration vétustes et une dépendance forte aux énergies fossiles, notamment au gaz, dont les prix ont explosé depuis 2022. A ce titre, plusieurs solutions permettent de réduire considérablement les consommations d'eau et d'énergie : par exemple la mise en place de sous-compteurs par type d'usage et par bassin, l'optimisation fine des réglages des différents systèmes au plus près des usages constatés (Centrales de traitement d'air, filtration et contre-lavage des filtres, etc.), l'installation de couvertures thermiques sur des bassins extérieurs chauffés et le recours aux énergies renouvelables. Concernant cette dernière solution, cela permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet mais également de renforcer la résilience des collectivités face aux fluctuations des coûts des énergies fossiles.
- Dans un contexte d'épisodes de sécheresses fréquents et intenses, comme celui de 2026, une attention particulière doit être également mise sur la consommation d'eau de ces équipements.

Pour autant, **le maintien du service et de l'accès à ces équipements demeure essentiel** :

- **Les vagues de chaleur, de plus en plus fréquentes et intenses**, ont contribué à faire bondir le nombre de noyades (+20 % entre 2020 et 2025, selon Santé publique France). Les piscines publiques jouent un rôle clé dans la **prévention des accidents** et l'apprentissage de la nage pour tous.
- **L'accès à la baignade est un enjeu d'égalité sociale :** 1 Français sur 5 ne sait pas nager (INSEE, 2023), et les populations modestes sont surreprésentées parmi les non-nageurs.

Dans ce contexte, **l'optimisation des consommations d'énergie et d'eau des piscines apparaît comme un enjeu incontournable pour les collectivités.**
A ces défis énergétiques s'ajoutent des coûts de gestion importants et des besoins d'exploitation particulièrement exigeants. Le suivi technique de ces équipements nécessite des compétences spécifiques et une attention régulière, dont les collectivités ne disposent pas toujours en interne.

Un guide né de retours opérationnels de terrain pour accompagner les collectivités

Face à ces enjeux, le guide technique propose **25 solutions concrètes et opérationnelles pour aider les maîtres d'ouvrage, gestionnaires et exploitants à réduire les consommations d'eau et d'énergie de leurs équipements.**
Ce guide est le fruit d'une **collaboration** entre l'ADEME, le Cerema, ACTEE et plus de 50 acteurs de terrain (collectivités, gestionnaires, bureaux d'études, fédérations sportives).
Le groupe de travail composé d'acteurs du terrain a adopté une approche pragmatique : ils ont identifié ***"les 20 % des solutions qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de générer 80 % des réductions de consommation"***. Les solutions sont aussi bien liées à des actions techniques d'optimisation des équipements, de régulation et de suivi qu'à des mesures liées aux usages et aux changements de pratiques.
Parce qu'il n'existe pas de réponse unique transposable à tous les bassins, ce guide met à disposition des gestionnaires un éventail de leviers d'action. **Chacun pourra y sélectionner les mesures adaptées à la configuration de la piscine gérée, afin d'optimiser et de maîtriser le budget nécessaire**.
Chaque fiche permet au lecteur de connaitre l'impact de la « solution » sur la réduction de consommation d'eau et d'énergie, sa difficulté de réalisation et le niveau d'investissement requis. Au-delà des préconisations concrètes à déployer, le guide insiste sur les points d'attention et pièges à éviter, ainsi que des retours d'expérience terrain.

Avec le dispositif Éco Énergie Tertiaire (réduction de 40 % des consommations d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050), **les collectivités doivent agir dès à présent** pour engager leur transition. Ce guide leur offre :

- Des chiffres de consommations permettant de se comparer à des piscines similaires ;
- Des ressources pour prioriser les actions en fonction de leur budget et la nature de leur parc ;
- Des pistes pour sécuriser leurs financements, via les aides disponibles ou les modèles de gestion innovants

Lien étude : ici

À propos du Cerema

Le Cerema*, référent public en aménagement, accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour adapter les territoires au changement climatique. Il joue un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques nationales et de projets territoriaux adaptés au climat de demain dans 6 domaines d'activité : aménagement et stratégies territoriales, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Le Cerema conseille et propose des solutions aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement de leur territoire, dans le cadre d'initiatives locales ou de programmes nationaux. Il conçoit et met à disposition des méthodes, services, outils, diagnostics et évaluations. Avec des équipes multidisciplinaires et 27 implantations sur les territoires de l'Hexagone et des Outre-mer, le Cerema dispose d'une approche globale pour conseiller, innover et fédérer.

**Le Cerema est un établissement public relevant des ministères chargés de la Transition écologique, de l'Aménagement, des Transports, de la Ville et du Logement*.

Contact Presse : Clara CAPDEVIELLE - presse@cerema.fr – 06 64 22 60 22

DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES COLLECTIVITES

Dans un contexte où les collectivités sont en première ligne pour relever les défis de la transition écologique, l'ADEME renforce son soutien en mettant à leur disposition **des guides méthodologiques, retours d'expérience et plaquettes opérationnelles** pour les aider à structurer leurs démarches, décarboner leurs projets et s'adapter aux effets du changement climatique. À l'occasion du Salon des Maires, l'ADEME présente six outils clés, conçus pour **outiller les élus et techniciens** dans leurs politiques territoriales :

- Plaquette Concevoir et mettre en œuvre le rafraîchissement urbain de votre territoire avec la Mission Adaptation
- Plaquette Adapter votre territoire au changement climatique
- Guide Le climat change, les activités physiques et le sport aussi
- Guide Demain mon territoire
- Plaquette "Electrifier mon territoire : enjeux et solutions"
- Plans de paysage transition énergétique : 26 retours d'expérience pour accompagner les collectivités
    - Fiches Rex PPTE Sud (N-A, Occ, PACA)
    - Fiches Rex PPTE Ouest (Bretagne, PdL, CVdL)
    - Fiches Rex PPTE Est (Grand Est, BFC, ARA)
    - Fiches Rex PPTE Nord (HDF, Normandie, IdF)
- Guide sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils
- Guide Décarboner la filière de l'aménagement urbain

Ces outils s'inscrivent dans une **démarche globale d'accompagnement**, visant à **simplifier l'accès aux connaissances, l'appropriation des enjeux et accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes** sur les territoires. Ils complètent les annonces précédentes de l'ADEME en offrant aux collectivités des leviers opérationnels pour traduire leurs engagements en résultats tangibles.

Parcours rafraîchissement urbain : un accompagnement structuré pour les collectivités

Face à l'intensification des vagues de chaleur, la Mission Adaptation – pilotée par le ministère de la Transition écologique et coordonnée par l'ADEME et le Cerema – propose aux collectivités un parcours guidé pour agir contre la surchauffe urbaine et mettre en place des projets de rafraîchissement urbain durables et pérennes, de l'échelle du territoire à celle du bâtiment. Ce parcours "Concevoir et mettre en œuvre le rafraîchissement urbain de votre territoire avec la Mission Adaptation" présente l'articulation des outils des opérateurs publics (ADEME, Cerema, Météo-France, Agences de l'eau, CSTB, OFB, ANCT, Banque des Territoires et ANAP) sous la forme d'une plaquette opérationnelle.

Structuré en **4 étapes clés**, ce parcours facilite la mise en œuvre de solutions durables :

- **Étape 1 : Diagnostiquer la surchauffe urbaine et cibler les vulnérabilités du territoire**
- **Étape 2 : Planifier et définir une stratégie d'adaptation**
- **Étape 3 : Choisir ses solutions au moment de concevoir son projet**
- **Étape 4 : Passer à l'action**

La plaquette met en avant 6 **services numériques gratuits** pour outiller les collectivités :

- Pour répondre à l'étape 1 :

- Climadiag Commune **(Météo-France)** : Anticipe l'évolution des vagues de chaleur et des nuits chaudes à l'horizon de la TRACC.
- Cartographie des LCZ **(Cerema)** : Identifie la structure physique des quartiers pour cibler les zones prioritaires d'intervention.
- **Indicateur de Surchauffe du Bâtiment - ISB (CSTB)** via Go Renove **:** Identifie les bâtiments les plus vulnérables à la surchauffe estivale pour prioriser la rénovation.

- Pour répondre à l'étape 2 :
    - Cartographie participative des refuges climatiques **(ADEME avec IGN et TRIBU) :** Recense et localise les espaces refuges accessibles pour protéger les habitants. Permet de planifier le maillage des territoires d'espaces refuges, tout en contribuant à la stratégie d'adaptation d'un territoire.

- Pour répondre à l'étape 3 :
    - Plus fraîche ma ville **(ADEME)** : Accompagne les projets de rafraîchissement urbain en proposant solutions concrètes, exemples et estimations.

- Pour répondre à l'étape 4 :
    - Aides-Territoires **:** centralise les aides financières disponibles pour les projets des collectivités.

Ce parcours vise à faciliter la prise en main de ces outils simples et gratuits, pour ainsi accélérer le passage à l'action avec la mise en œuvre de projets de rafraîchissement urbain durables et efficaces.

Plaquette Adapter votre territoire au changement climatique

Réalisée par l'ADEME, la plaquette **« Adapter votre territoire au changement climatique »** donne aux collectivités des repères pour engager ou renforcer leur démarche d'adaptation. Elle les aide à faire face aux impacts déjà visibles — vagues de chaleur, sécheresses, pluies intenses, inondations ou érosion du littoral — tout en préparant les politiques publiques et les investissements aux conditions climatiques de demain.

L'enjeu est de protéger les habitants et les milieux naturels, de garantir la continuité des services publics et des activités essentielles, et de sécuriser les choix d'aménagement dans la durée. L'adaptation concerne ainsi l'ensemble des politiques territoriales : urbanisme, gestion de l'eau, biodiversité, prévention des risques, bâtiments, infrastructures ou développement économique.

Pour éclairer les décisions, la plaquette rappelle le cadre du troisième **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3)** et de la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)**. Celle-ci permet de tester les projets et les politiques publiques au regard du climat futur.

La plaquette oriente également les collectivités vers des solutions concrètes, des méthodes et des partenaires. **La Mission Adaptation** aide à préciser les besoins, hiérarchiser les priorités et identifier les dispositifs ou opérateurs pertinents. **La démarche TACCT** — Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires — permet d'identifier les vulnérabilités, de bâtir une stratégie territoriale et de mieux articuler les actions d'adaptation

avec les autres projets locaux. **Déjà éprouvée par plus de 160 territoires**, elle propose un accompagnement pas à pas.

Formations pour agents et élus, outils du Cerema comme AgiRisk, ou aides des Agences de l'eau pour la renaturation, la désimperméabilisation et la gestion des eaux pluviales : cette ressource constitue une porte d'entrée vers un écosystème d'appui adapté aux réalités de chaque territoire.

Guide : Le climat change, les activités physiques et le sport aussi

Les activités physiques et sportives (APS) sont essentielles pour la santé physique et mentale. Mais **les pratiquer va devenir de plus en plus difficile** : canicule, crise énergétique, sécheresse, fonte des glaces ou encore déclin de la biodiversité, sont de nouveaux freins. Comment continuer à marcher ou courir sous 40°C ? Comment adapter les infrastructures et les lieux de pratiques au changement climatique ? Comment limiter les impacts du sport et des activités physiques sur l'environnement et le climat ?

Ce guide méthodologique résulte d'un **travail mené par l'ADEME avec des acteurs de terrain** comme l'ANDISS, l'ANDES ou encore l'Institut du Sport Durable. Il permet de repenser les façons de faire, d'identifier des **pistes d'action**, tout en s'appuyant sur des **retours d'expériences concrets**. Sous format de **fiches thématiques**, ce guide explore plusieurs enjeux :

- **L'aménagement** de nos villes pour favoriser les activités physiques et sportives (APS) : le design actif, le mobilier urbain sportif, l'adaptation et le rafraîchissement des lieux d'activités.
- Le changement des **mobilités** pour favoriser les APS et limiter les GES : limiter et décarboner les déplacements, encourager la marche et le vélo en tant que modes de déplacement actifs.
- L'amélioration de la **qualité de l'air** (intérieur et extérieur) pour une meilleure pratique des APS.
- **L'adaptation** des infrastructures bâties au changement climatique : rénovation énergétique des gymnases, rénovation des piscines et des centres aquatiques, les stades engazonnés, intensification des usages et mutualisation des infrastructures.
- La pratique **des APS en nature**, tout en limitant les impacts : la protection des espaces naturels, la préservation de la biodiversité, la transformation des milieux suite aux effets du changement climatique.
- Une meilleure **production et consommation** des équipements et articles de sport : l'adoption des principes de l'économie circulaire, la réduction de la consommation des articles de sport.

Ce guide s'adresse prioritairement aux élus et agents des collectivités. Toutefois, tout acteur public ou privé peut trouver dans ce guide des éléments utiles.

Guide Demain mon territoire : 23 fiches thématiques pour passer à l'action

Après une première édition publiée en 2020, le ministère de la Transition écologique, l'ADEME, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), propose une nouvelle

édition du **guide « Demain mon territoire »** à destination des élus communaux et intercommunaux. Ce partenariat inédit permet de croiser les expertises de l'ADEME et de l'OFB pour proposer aux élus une **approche encore plus complète** de la transition écologique des territoires.

Conçu comme un outil pratique, il rassemble **23 fiches thématiques couvrant les grands leviers d'action des collectivités**, des énergies renouvelables à la mobilité, en passant par l'alimentation durable, la biodiversité, la protection des territoires, la sensibilisation ou encore la dynamisation des centres-villes. Chaque fiche présente les enjeux et chiffres clés, des engagements possibles pour les élus, ainsi que des pistes de mise en œuvre concrètes illustrées par plusieurs exemples de terrain, afin d'**aider les collectivités à passer à l'action**.

Au-delà des enjeux environnementaux, ces actions répondent également aux attentes concrètes des habitants (santé, mobilité, cadre de vie ou dynamisme économique) et mobilisent l'ensemble des compétences des collectivités.

Le guide s'inscrit dans le cadre d'une **offre globale de l'ensemble des opérateurs de l'État** concourant aux politiques de transition écologique des collectivités territoriales (ADEME, OFB, CEREMA, ANCT, Banque des territoires, Agences de l'Eau, ANAH, ANRU, IGN, Météo France).

Plaquette « Electrifier mon territoire » – des solutions pour la transition énergétique locale

Face à l'urgence climatique et à la volatilité des prix de l'énergie, l'électrification des territoires s'impose comme une solution stratégique. Avec **95 % de son électricité décarbonée**[1] (nucléaire et renouvelables), la France dispose d'un atout majeur pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles, responsables encore de **60 % de la consommation finale d'énergie** aujourd'hui[2].

Cette plaquette présente les **grands bénéfices** de l'électrification pour les collectivités :

1. **Maîtriser les dépenses et réduire la dépendance :** Remplacer le pétrole et le gaz par une électricité française permet de limiter l'exposition aux fluctuations des prix des énergies importées (la facture énergétique des collectivités a bondi de 30 % dès 2023).
2. **Moderniser et renforcer l'attractivité du territoire :** Rénovation des bâtiments publics, mobilité électrique, équipements performants… L'électrification soutient l'innovation et l'économie locale.
3. **Améliorer la qualité de vie des habitants :** Réduction de la pollution de l'air, des nuisances sonores et amélioration du confort des bâtiments.
4. **Agir pour le climat :** L'électrification, combinée à des actions de sobriété, permet de réduire les consommations d'énergie tout en répondant aux besoins (ex. : pompes à chaleur, procédés électriques efficaces).

Un cadre national pour accélérer la transition
Dans le cadre du plan **« Électrifions la France »**, lancé par le Gouvernement en avril 2026, **109 territoires pilotes** ont été sélectionnés pour expérimenter des solutions concrètes

[1] RTE (www.rte-france.com)
[2] Objectif fixé par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)

d'électrification. Accompagnés par l'ADEME et les services de l'État (DREAL, DDT), ces territoires agissent sur **4 leviers prioritaires** :

- **Accompagner les ménages** vers la sortie du fioul.
- **Préparer la sortie progressive du gaz** pour les bâtiments.
- **Accélérer l'électrification des transports** et le déploiement des infrastructures de recharge.
- **Soutenir l'électrification des activités économiques** (agriculture, artisanat, industrie).

Des outils pour passer à l'action

L'ADEME propose un accompagnement sur mesure pour les collectivités :

- **Ressources documentaires** (guides, retours d'expérience).
- **Outils de diagnostic et simulation** (schémas directeurs énergétiques).
- **Dispositifs de financement** (MaPrimeRénov', Fonds Chaleur, Programme Advenir).
- **Aides à la mobilité décarbonée** (bornes de recharge, verdissement des flottes).

Destinée aux élus et techniciens, cette plaquette offre une **vision claire et opérationnelle** pour engager leur territoire dans **une transition énergétique durable, économique et résiliente**. Retrouvez les outils et aides sur agirpourlatransition.ademe.fr.

Plans de paysage transition énergétique : 26 retours d'expérience pour accompagner les collectivités

Depuis 2020, l'ADEME accompagne des **Plans de paysage transition énergétique (PPTE)** dans le cadre de l'**appel à projets Plan de paysage du ministère de la Transition écologique**. Vingt-six démarches ont ainsi été soutenues sur des territoires aux réalités diverses, afin de mieux articuler transition énergétique, qualité paysagère et concertation locale.

Le plan de paysage est un projet de territoire qui met en œuvre une **démarche paysagère** à l'échelle d'une commune ou, le plus souvent, d'une intercommunalité. Il repose sur un dialogue continu entre élus, services, habitants et acteurs locaux pour réfléchir collectivement aux évolutions du territoire. Cette approche transversale peut croiser de nombreux champs de l'aménagement : énergie, agriculture, forêt, habitat, biodiversité, eau ou encore économie circulaire. Les plans de paysage peuvent être généralistes ou se concentrer sur un enjeu particulier, tel que l'adaptation au changement climatique, la biodiversité ou l'énergie.

Complémentaire d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), **le PPTE permet de concerter et de spatialiser les ambitions énergétiques du territoire**. Il aide notamment à **identifier les conditions d'implantation et d'intégration des projets d'énergies renouvelables, tout en prenant en compte les caractéristiques écologiques, sociales et paysagères locales**. Il peut concerner la production d'énergie — photovoltaïque, éolien, méthanisation, bois-énergie, hydroélectricité ou gestion bocagère — comme les enjeux de sobriété et d'efficacité énergétiques. Il contribue aussi à co-construire des récits partagés pour imaginer les futurs souhaitables des territoires en transition.

Le dossier réunit **26 fiches de retours d'expérience consacrées aux PPTE financés par l'ADEME**. Dans un format pédagogique et opérationnel, elles présentent les problématiques ayant motivé chaque démarche, les méthodes de travail et de concertation mobilisées, ainsi que les résultats disponibles pour les projets les plus avancés. Elles mettent également en

lumière les enseignements tirés, les recommandations, les bonnes pratiques et les points de vigilance identifiés.

Destiné notamment aux élus et aux services techniques, ce recueil fournit des **repères concrets** pour apprécier si un PPTE peut répondre aux enjeux locaux, préparer son élaboration et en favoriser la réussite.

Guide sobriété et collectivités : un levier concret pour les territoires

La sobriété, pilier essentiel de la transition écologique, permet aux collectivités d'adapter leurs pratiques pour préserver l'énergie, l'eau, le foncier et les matières premières, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Pour les accompagner dans cette démarche, l'ADEME publie le **guide « Sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils »**, une ressource opérationnelle conçue pour faciliter la mise en œuvre de politiques de sobriété locales.

Ce guide s'appuie sur une **expérimentation menée entre 2025 et 2026** auprès de **9 collectivités territoriales**, testé pendant neuf mois pour en valider **l'appropriation, la clarté et l'efficacité**. L'objectif : permettre aux territoires **d'élaborer un plan d'action de sobriété** en s'appuyant sur une **méthode structurée en 4 étapes** :

1. **Comprendre** les enjeux et l'importance de la sobriété.
2. **Diagnostiquer** les politiques publiques existantes pour identifier les actions de sobriété déjà engagées et les leviers d'action.
3. **Agir** en définissant des mesures concrètes, illustrées par des retours d'expérience et **les hiérarchiser pour déterminer les premières actions à engager**.
4. **Piloter, mobiliser, évaluer** et valoriser la démarche pour l'inscrire dans la durée.

Un outil pragmatique et accessible :

- **Des conditions de réussites identifiées** : un binôme **élu référent engagé et animateur technique transversal,** une équipe projet dédiée associant les différentes compétences de la collectivité et quelques actions **visibles rapidement** suffisent pour démarrer.
- **Des bénéfices multiples :** réduction des consommations et des coûts, renforcement de la résilience territoriale, préservation des ressources et amélioration du cadre de vie.
- **Une méthode enrichie par l'expérience :** les retours des collectivités pilotes ont permis **d'améliorer** le guide, tant sur le fond (méthodologie, exemples concrets) que sur la forme (clarté et facilité d'utilisation).

Destiné aux **agents des collectivités**, ce guide offre des **outils concrets, des retours d'expérience et une méthodologie** pour passer rapidement à l'action.

Guide Décarboner la filière de l'aménagement urbain : un outil stratégique pour des projets bas carbone

L'aménagement urbain représente un **levier majeur de la transition écologique** : en France, l'acte d'aménager génère 47 millions de tonnes de CO_2 par an, tandis que ses choix (localisation, programmation, mobilité, modes de vie) influencent **293 millions de tonnes de**

CO_2 supplémentaires, soit 65 % des émissions nationales. Pour réduire cet impact, les professionnels de l'aménagement disposent de leviers puissants – à condition de savoir les activer.

Dans ce cadre, l'ADEME publie un **guide méthodologique** destiné aux **collectivités locales, aménageurs, maîtrises d'œuvre urbaines et AMO**. Son objectif ? Les aider **à intégrer une approche bas carbone ambitieuse et structurée** dans leurs projets, en s'appuyant sur la **méthodologie ACT® (Accelerate Climate Transition)** de l'ADEME.

Un outil complet pour agir efficacement :

- **Comprendre les enjeux :** ordres de grandeur des bilans carbone, principaux postes d'émissions et leviers de réduction prioritaires.
- **Structurer l'action :** une méthode en 4 axes pour intégrer la réduction des émissions carbone dès la conception des projets.
- **Outiller les acteurs :** des fiches-opérationnelles par métier (aménageurs, collectivités, maîtres d'œuvre, etc.) pour activer les bons leviers à chaque phase, de la programmation à la livraison d'une opération d'aménagement urbain.
- **Sécuriser les engagements :** une annexe juridique détachable pour intégrer des objectifs de réduction des émissions carbone ambitieux dans les contrats d'aménagement.

Ce guide s'adresse à **tous les professionnels de l'aménagement** souhaitant **décarboner leurs projets,** tout en renforçant leur résilience et leur performance environnementale. Une ressource clé pour transformer les ambitions climatiques en actions concrètes.

Depuis le 9 novembre 2026, le dépôt réglementaire des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) se fait sur Territoires en Transitions, à la place du site Territoires & Climat.

Dix ans après la réforme des PCET en PCAET, l'un des enjeux majeurs pour la réussite de la transition climatique des territoires consiste à aider les collectivités à piloter leur PCAET. Ainsi, après une décennie de services, le site internet Territoires&Climat, qui permet de collecter l'ensemble des PCAET, est remplacé en novembre 2026 par le site Territoires en Transitions, sur lequel plus de 240 collectivités pilotaient dès décembre 2025 leur PCAET.
Le PCAET, qui est le document de planification de la transition climatique sur le territoire comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est ainsi un document stratégique et opérationnel dont le pilotage qui permet de porter une vision intégrée des enjeux d'atténuation et d'adaptation du changement climatique, de préservation et de renforcement des puits de carbone, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation énergétique et de lutte contre la pollution de l'air.
Ce changement de plateforme, co-porté par la DGEC et l'ADEME, vise à simplifier le dépôt du PCAET pour les collectivités, et à faciliter un pilotage vivant et partagé de leur programme d'actions. Ce changement contribue à l'amélioration du suivi de la transition climatique aux différentes échelles, à réduire le nombre de plateformes utilisées par les collectivités, tout en poursuivant la collecte de l'ensemble des PCAET.
Pour plus d'information : https://www.territoiresentransitions.fr/demarche-pcaet

ADEME
Tél : 01 47 65 20 29
Mél : presse@ademe.fr
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette 92541
Montrouge Cedex

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économe en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.
www.ademe.fr

A propos de l'Etat au Salon des maires et des collectivités locales 2026

À l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales, l'État réaffirme son engagement aux côtés des élus locaux et au service des territoires. 13 ministères, les services du Premier ministre et près de 30 agences et opérateurs de l'État sont réunis au sein d'un pavillon commun. Un espace construit autour d'une priorité : simplifier les démarches des élus locaux et rendre l'action publique plus efficace.